

FORMULAIRE DE DECLARATION D'ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE

Modèle à adresser en application de l'article L. 233-8 II du code de commerce à

AMF

Autorité des marchés financiers Direction des Emetteurs 17, place de la bourse 75002 PARIS

Tel: 01 53 45 62 77/48 Fax: 01 53 45 62 68

En application de l'article L. 233-8 II du code de commerce et de l'article 222-12-5 du règlement général de l'AMF, les sociétés dont des actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé publient sur leur site Internet et transmettent à l'AMF, à la fin de chaque mois, le nombre total de droits de vote et le nombre d'actions composant le capital de la société s'ils ont varié par rapport à ceux publiés antérieurement. Ces sociétés sont réputées remplir l'obligation prévue au I de l'article L. 233-8 du code de commerce.

•	Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier : * Nom et Prénom : Richard Odent
	* Tel: 04 78 37 31 83
,	Société déclarante :
	* Dénomination sociale : ANF
	* Adresse du siège social : 32, rue de Monceau 75008 Paris.
	* Marché Réglementé (Eurolist) :
	\square Compartiment A \boxtimes Compartiment B \square Compartiment C
	Nombre total d' <u>actions</u> composant le capital de la société déclarante : 16 637 784
	Nombre total de <u>droits de vote</u> de la société déclarante : 16 673 634
	 * Origine de la variation : contrat de liquidité * Date à laquelle cette variation a été constatée : au 31 janvier 2007.
	Lors de la précédente déclaration au 31 décembre 2006 :
	* le nombre total d'actions était égal à 16 637 784.
	* le nombre total de droits de vote était égal à 16 673 832.
,	Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seui complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux (cette information n'est pas exigée par la loi, elle sera donc donnée sur une base facultative, l'objectif de l'AMF étant de pouvoir signaler aux actionnaires des sociétés admises sur un marché réglementé l'existence de telles clauses) OUI (si oui, joindre l'extrait des statuts reprenant cette clause et ensuite mettre à jour cette information) NON
	Fait à Lyon le 9 février 2007
	Signature : Richard Odent Membre du directoire
	MEHDIE AU AIIECIOIE

Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs de l'AMF

(Nom, prénom et qualité)